



**50<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme**

**Point 2 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur l'Erythrée**

Intervention du Luxembourg

13 juin 2022

Merci, Monsieur le Président.

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Nous remercions le Rapporteur spécial pour son rapport oral et ajoutons notre voix à celles qui encouragent le Gouvernement érythréen à coopérer avec lui de manière volontaire et à lui permettre un accès sans entraves au pays.

En tant que membre du Conseil des droits de l'homme, l'Erythrée est tenue à « observer les normes les plus strictes en matière de promotion et de défense des droits humains ». Cela comprend la coopération avec les mécanismes de protection des droits humains de l'ONU : ces derniers sont à la disposition du gouvernement érythréen pour l'appuyer et l'accompagner dans la mise en œuvre de réformes, notamment les recommandations de l'examen périodique universel.

Le service militaire à durée indéterminée, les arrestations en masse et les perquisitions sans mandat, les rafles des jeunes, la torture, les traitements inhumains et dégradants des réfractaires : est-ce que ces pratiques, qui condamnent une grande partie de la population érythréenne à vivre dans un climat de peur et d'incertitude, n'ont-elles pas assez duré ?

Les autorités érythréennes devraient immédiatement retirer leurs troupes du Tigré et coopérer pleinement avec les enquêtes pour faire la lumière sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés dans le nord de l'Ethiopie.

Le Luxembourg condamne fermement les attaques contre les réfugiés érythréens au Tigré et renouvelle son appel à toutes les parties au conflit à respecter le caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés. Tous les belligérants doivent autoriser un accès sans restrictions à l'aide humanitaire et alimentaire.

Je vous remercie.